



# La logique du fantasme

Extrait choisi par  
Stéphane Montagnier

## *Chapitre XXI – L'AXIOME DU FANTASME (p. 421-422.)*

Qu'est-ce que je veux dire quand je dis que le fantasme y a rôle de signification de vérité ? Je vais vous le dire – je dis la même chose que disent les logiciens.

Vous loupez la commande à vouloir à tout prix, ce fantasme, l'insérer dans le discours de l'inconscient, quand de toute façon, il vous résiste fort bien. Il résiste à cette réduction. Le temps médian, le temps deux, de la genèse de *Un enfant est battu*, celui où le sujet est à la place de l'enfant, vous ne l'obtenez que dans des cas exceptionnels. A la vérité, dans votre interprétation, et plus spécialement encore, dans l'interprétation générale que vous donnerez de la structure de telle ou telle névrose, le fantasme devra toujours, au dernier terme, s'inscrire dans les registres qui sont ceux que j'ai donnés, à savoir – pour la phobie, le désir prévenu – pour l'hystérie, le désir insatisfait – pour l'obsession, le désir impossible.

Alors, quel est le rôle du fantasme dans l'ordre du désir névrotique ? Eh bien, signification de vérité, ai-je dit. Cela veut dire la même chose que quand vous affectez de la connotation de la vérité, quand vous marquez d'un grand V – pure convention dans une théorie donnée, celle de tel ensemble, par exemple – une suite de signifiants que vous appellerez un axiome. Dans votre interprétation, le fantasme n'a pas d'autre rôle. Vous avez à le prendre aussi littéralement que possible, et à trouver, pour chaque structure, à définir les lois de transformation qui assureront à ce fantasme la place d'un axiome dans la déduction des énoncés du discours inconscient.

C'est la seule fonction possible qu'on puisse donner au rôle du fantasme dans l'économie névrotique. En même temps, j'ai

démontré, vous l'avez vu, que la matière et l'arrangement de ce fantasme sont empruntés au champ de détermination de la jouissance perverse. Je crois en avoir suffisamment fixé la formule dans nos entretiens précédents, en posant que la disjonction, au champ de l'Autre, du corps et de la jouissance, laisse un reste, cette part réservée du corps où la jouissance peut se réfugier. Que, dès lors, le névrosé trouve dans cet arrangement le support fait pour parer à la carence de son désir dans le champ de l'acte sexuel, n'est pas fait pour nous surprendre.